

Charles, par la grace de dieu du St-Siège apostolique évêque de Bâle, à tous les fidèles du diocèse salut et bénédiction en Jésus- Christ, notre seigneur!

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Schweizerische Kirchenzeitung : Fachzeitschrift für Theologie und
Seelsorge**

Band (Jahr): - **(1859)**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

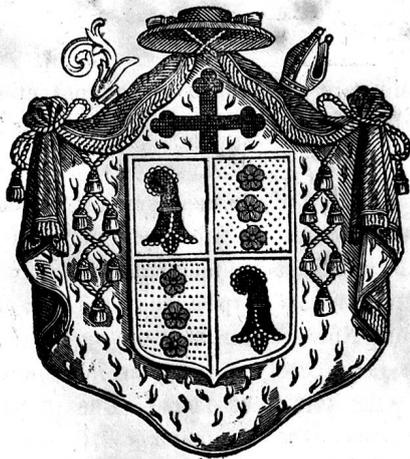
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



CHARLES,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE
ÉVÊQUE DE BALE,

A TOUS LES FIDÈLES DU DIOCÈSE

SALUT ET BÉNÉDICTION EN JÉSUS-CHRIST, NOTRE SEIGNEUR!

Nos très-chers frères en Jésus-Christ!

Nous venons de recevoir une circulaire de Notre Saint-Père, le Pape, datée de Rome du 27 avril de cette année et adressée à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques de la chrétienté catholique, par laquelle Sa Sainteté invite les fidèles à faire des prières publiques pour la conservation de la paix. Depuis ce temps-là trois puissances catholiques ont placé sur deux camps hostiles leurs armées en face les unes des autres. La guerre a malheureusement déjà commencé, le sang a déjà coulé et à tout moment nous pouvons apprendre que des batailles meurtrières ont été livrées. Devons-nous donc nous abstenir de prier pour la paix, qui, selon toutes les prévisions humaines, pourra difficilement si tôt être rétablie? — Non, nous devons au contraire demander à Dieu avec une ferveur encore plus ardente le rétablissement de la paix et le supplier humblement, afin qu'il daigne mettre fin à cet horrible fléau de la guerre; qu'il en préserve surtout notre chère patrie et qu'il nous rende tous de nouveau bientôt participants des douces bénédictions de la paix.

Ecoutez donc, Nos très-chers frères en Jésus-Christ, avec empressement et bonne volonté les paroles du Père commun de la chrétienté.

Le Pape Pie IX.

A Vous, Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Pendant que, Vénérables Frères, notre Mère la sainte Eglise célèbre sur toute la surface de la terre avec une joie pleine d'allégresse, dans ces jours les plus saints et le plus solennels le retour annuel des mystérieuses fêtes de Pâques et qu'elle a soin de rappeler à tous les fidèles les consolantes paroles de la paix la plus douce, que le fils unique de Dieu, Jésus-Christ Notre Seigneur, aussitôt après sa glorieuse résurrection, par laquelle

il a vaincu la mort et détruit le règne de satan, annonça si souvent et si tendrement à ses apôtres et à ses disciples, — voilà qu'un sinistre bruit de guerre se fait entendre, hélas ! bruit d'une guerre entre des nations catholiques, qui retentit aux oreilles de tous les peuples.

Comme Nous sommes, malgré Notre indignité, le représentant ici-bas de celui, qui déjà au moment de sa naissance du sein de l'immaculée Vierge Marie fit annoncer par ses anges la paix aux hommes de bonne volonté, et qui, après être ressuscité des morts et au moment où il monta au ciel pour y régner à la droite de son Père, laissa la paix à ses disciples : Nous ne pouvons, mû par un sentiment particulier de l'affection la plus paternelle et par les inquiétudes, dont Notre cœur se sent oppressé, surtout pour les peuples catholiques, Nous empêcher de réclamer sans relâche la paix et de rappeler instamment à tous les fidèles les propres paroles de Notre divin Sauveur : **Que la paix soit avec vous ! Que la paix soit avec vous !** — Aussi avec les mêmes paroles de paix Nous Nous adressons avec l'effusion de l'amour le plus tendre à Vous, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager Nos soins et Nos peines pastorales, afin que selon les sentimens de dévotion et de l'éminente piété dont Vous êtes animés, Vous exhortiez puissamment les fidèles confiés à Votre vigilance à demander avec instance et par des prières ferventes à Dieu, Tout-puissant et infiniment bon, qu'il nous accorde la paix si ardemment désirée de tout le monde. A cette fin et pour Nous acquitter du devoir, que Nous impose Notre charge de pasteur, Nous avons déjà ordonné dans tous les États de l'Église que des prières publiques fussent adressées au Père de toutes les miséricordes. Mais voulant imiter les illustres exemples, que Nous ont donnés Nos prédécesseurs, Nous avons résolu de recourir aussi à Vos prières et aux prières de toute l'Église catholique.

C'est pourquoi Nous Vous invitons, Vénérables Frères, par la présente circulaire d'ordonner aussi et au plutôt, selon que votre insigne piété Vous l'inspirera, des prières publiques dans Vos Diocèses, afin que les fidèles confiés à Vos soins, en invoquant en même tems la puissante protection de l'immaculée et très-sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, implorent à force de prières le Seigneur, riche en miséricordes, qu'il daigne, au nom des mérites de Jésus-Christ, son fils unique, détourner de nous sa colère, et après avoir mis fin à toutes les guerres sur toute la surface de la terre, éclairer tous les esprits de sa grâce divine, enflammer tous les cœurs d'un amour vif pour le maintien de la paix et les exciter à son fidèle service, de sorte que, fondés et affermis dans la foi et l'amour, ils obéissent exactement à tous ses commandemens, demandent avec des cœurs vraiment contrits et humiliés le pardon de leurs péchés, et marchent en évitant le mal et opérant le bien, dans la voie de la justice, qu'ils cimentent entr'eux le lien d'un amour mutuel et le mettent, réciproquement, en pratique, et que de cette manière ils aient le bonheur de jouir d'une paix sainte et durable avec Dieu, avec eux-mêmes et avec tous les hommes.

Nous ne doutons nullement, Vénérables Frères, qu'en vertu de l'attachement inviolable que Vous avez pour Nous et pour le St-Siège apostolique, Vous ne fassiez tout Votre possible pour obtempérer à Nos souhaits et à Nos vœux. Mais pour engager les fidèles à se livrer avec plus d'ardeur aux prières, que Vous leur imposerez et pour qu'ils en recueillent de plus abondants fruits, Nous avons résolu de Vous ouvrir et de Vous offrir les trésors des dons célestes, dont les Tres-Haut Nous a confié la dispensation. En conséquence Nous accordons à tous les fidèles une indulgence de 300 jours selon l'usage usité dans l'Église chaque fois qu'ils assisteront aux prières prescrites à ce sujet et qu'ils les réciteront avec dévotion. De plus, Nous accordons encore aux mêmes fidèles, pendant tout le tems qu'auront lieu ces prières solennelles, une indulgence plénière qu'ils pourront gagner tous les mois, mais seulement une fois par mois, le jour où après avoir reçu dignement les saints sacremens de la pénitence et de l'Eucharistie ils visiteront avec dévotion une église et y prieront avec ferveur selon l'intention que Nous avons manifestée.

Enfin Nous saisissons avec le plus grand plaisir cette occasion pour Vous donner, Vénérables Frères, une nouvelle assurance de la bienveillance toute particulière que Nous avons pour Vous. Pour preuve de Notre bienveillante affection Nous Vous accordons, Vénérables Frères, à Vous comme aussi à tous les fidèles, tant laïques qu'ecclesiastiques, qui sont confiés à la garde de la houlette pastorale de chacun de Vous, Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome près St.-Pierre, le 27 avril de l'an 1859, le treizième de Notre Pontificat.

En vertu de cette circulaire apostolique, obéissant avec plaisir à la voix du représentant visible de Jésus-Christ sur terre et persuadé que vous ne manquerez pas non plus, Nos très-chers Diocésains, de vous y soumettre avec joie et respect, Nous ordonnons donc ce qui suit :

- 1) Dans toutes les églises paroissiales de Notre Diocèse (pour les couvents et les maisons religieuses les églises et les chapelles de leurs maisons suffisent) le Saint Ciboire sera exposé tous les jours ouvrables pendant la Messe de paroisse, qui sera précédée de la bénédiction. Après la sainte Messe, on récitera la prière générale pour les besoins de la chrétienté et ensuite on donnera de nouveau la bénédiction.
- 2) Les jours de fête et de dimanche le très-saint Sacrement sera exposé dans l'ostensoir et après l'office on ajoutera à la même prière générale les litanies de tous les Saints.
- 3) Ceux qui assisteront avec dévotion à ces prières publiques, pourront chaque fois gagner une indulgence de 300 jours. De plus pourront encore, une fois par mois, gagner une indulgence plénière ceux, qui après avoir reçu dignement les saints sacrements de pénitence et de l'Eucharistie, unissant leur intention à celle du Saint-Père, feront une prière fervente dans une église quelconque.
- 4) Messieurs les Ecclésiastiques, dès qu'ils auront connaissance de Notre ordonnance, ajouteront à la Messe du jour la collecte „pro quacumque tribulatione“, excepté les fêtes de 1re et 2e classe.
- 5) Ces prières publiques auront lieu aussi long tems, que Nous n'aurons pas donné d'autres ordres.
- 6) Le présent mandement sera annoncé en chaire au peuple catholique le premier dimanche après sa réception.

Daigne le Très-Haut dans sa miséricorde infinie exaucer les prières de son Eglise !

Donné à Soleure le 16 Mai 1859.

✠ **CHARLES,**
ÉVÊQUE DE BALE.



CHARLES,

PAR LA GRACE DE DIEU ET DU ST-SIÈGE APOSTOLIQUE

ÉVÊQUE DE BALE,

A TOUS LES FIDÈLES DU DIOCÈSE

SALUT ET BÉNÉDICTION EN JÉSUS-CHRIST, NOTRE SEIGNEUR!

Nos très-chers frères en Jésus-Christ!

Le vrai catholique, dont le cœur est animé d'un vif attachement à la Ste.-Eglise, se plaît à l'appeller **sa mère**, et il éprouve toujours une intime joie lorsqu'il entend l'appeller de ce nom. Et certes, à juste titre. Déjà le grand Apôtre des nations présente aux fidèles l'Eglise comme une mère, lorsqu'en opposant la synagogue à l'Eglise il compare celle-là à une servante, qui n'engendre que des esclaves, et faisant allusion à l'Eglise, s'écrie dans un saint transport: „ **La Jerusalem d'en haut est vraiment libre; et c'est-elle qui est notre Mère.**“*) — Ah, que cette pensée est douce et consolante, — la pensée, disons-nous, que la Ste.-Eglise, cette Eglise que Jésus-Christ a fondée sur la terre pour nous purifier de nos péchés, nous sanctifier et nous rendre dignes de la vie bienheureuse, — cette Eglise, qui, toujours assistée de l'Esprit saint, est la véritable représentante ici-bas du divin Sauveur jusqu'à la consommation des siècles: qu'elle est **notre mère**, la plus tendre des mères, et que **nous** sommes **ses enfans** — enfans chéris, soignés d'elle en tout ce qui regarde notre sublime destinée. Mais s'il y a dans cette seule pensée déjà quelque chose qui nous soulage et nous rejouit, combien ne devons nous pas être consolés et ravis, lorsque nous jetons un regard sur ce que l'Eglise fait réellement, sur les ineffables bienfaits qu'elle répand sans cesse. Car lorsque le catholique voit, avec quel amour et quelle tendresse, quel zèle et quelle attention l'Eglise prend soin de ses enfans, de ses membres; comment elle les dirige et les aide, depuis le premier moment de leur existence, dans les différentes positions, où ils peuvent se trouver, dans les dangers, les peines, les souffrances et les joies qui partagent leur vie ici-bas; comment elle les sanctifie et les conduit au séjour de la bienheureuse éternité: combien tout cela n'est-il pas à même de toucher le cœur du catholique! Non seulement il participe lui-même à tous ces

*) Galat. 4, 26.

immenses bienfaits, qui ne tarissent jamais, s'augmentant au contraire en lui de jour en jour; mais, jetant un regard à ses alentours, il voit l'Eglise ouvrir le trésor de ses grâces aussi pour tous les autres et étendre sa sollicitude vraiment maternelle sur tous les membres indistinctement, sur le pauvre comme sur le riche, sur le grand comme sur le petit, distribuant à chacun selon ses besoins et ses mérites, tel qu'un fleuve qui de ses eaux fécondes fertilise les campagnes, qu'il arrose. N'est-ce pas là l'idéal de l'amour maternel, le plus pur et le plus parfait! Eh bien, le catholique, voyant tout cela et participant lui-même aux bienfaits d'un tel amour, né doit-il pas être animé d'un sentiment de la plus vive reconnaissance, être tout transporté d'un amour ardent envers cette Eglise? Ne doit-il pas éprouver une joie indicible, nous dirons même, s'enorgueillir d'appartenir à elle? Oh qu'il lui convient de s'honorer et de s'estimer heureux de l'avoir pour mère et d'être son enfant, — car ce n'est que par elle, par cette Eglise, qu'il est enfant de Dieu; comme le dit un St.-Père : „Nous ne pouvons pas avoir Dieu pour Père, si nous n'avons pas l'Eglise pour mère.“*)

Lorsque donc nous sommes témoins du mépris qu'on déverse sans cesse de nos jours sur la Ste.-Eglise catholique, des calomnies dont elle est en but, des reproches publics et secrets qu'on fait au catholique de ce qu'il se soumet à l'autorité de ce saint établissement, institué par Jésus-Christ, assisté de l'Esprit saint et doué de la prérogative de l'infailibilité; lorsque nous sommes témoins de tous les moyens subversifs qu'on met en usage pour insinuer dans le cœur du catholique la froideur, l'indifférence et même l'aversion pour l'Eglise, — témoins des combats acharnés qu'on lui livre, des assauts continuels qu'elle a à soutenir: ne devons-nous pas convenir qu'il est à propos et même nécessaire de faire voir au catholique **ce que l'Eglise catholique est** pour lui et ce qu'elle fait pour lui pendant toute sa vie? de le rendre attentif aux grâces et aux bénédictions, dont elle le comble, et surtout dans les momens de son existence, où il peut le moins compter sur ses propres forces ou sur l'assistance d'autrui? de lui montrer combien l'Eglise l'aime, combien elle lui est fidèle et quels sacrifices elle s'impose pour sa vraie et unique félicité? — Or, combien une telle démonstration ne doit-elle pas être à même de réveiller dans tous ceux, qui éprouvent encore des besoins spirituels, qui ont encore le sentiment de la reconnaissance pour les bienfaits qu'ils reçoivent si abondamment de l'Eglise, qui ont encore de la foi à ses dogmes, — de réveiller en eux l'amour, l'estime et l'attachement envers l'Eglise catholique, cette mère spirituelle, — à même, de renouer toujours plus étroitement les liens qui unissent l'enfant à la mère et la mère à l'enfant!

Comment donc l'Eglise catholique, demandons nous, prouve-t-elle qu'elle est une si tendre mère pour tout ce qui concerne le vrai bonheur de ses enfans — pour le tems et pour l'éternité, pendant tout la vie, depuis le berceau jusqu'à la tombe, depuis la naissance jusqu'au passage dans un meilleur monde?

Prenons un enfant nouveau-né! Quelle petite créature, faible, chétive, qui vient au monde en pleurant! cependant l'Eglise voit en lui déjà quelque chose de sublime, une noble créature, une créature humaine, une vraie image de la divinité, une créature créée pour le ciel. Elle s'occupe avant tout de son âme immortelle, pour laquelle Jésus-Christ, le fils de Dieu, est venu sur la terre et s'est sacrifié en versant, jusqu'à la dernière goutte, son sang précieux pour la racheter, la sauver, la sanctifier et la rendre heureuse. Animée de l'amour le plus tendre, elle a soin par conséquent que l'enfant, qui jouit à peine de la vie, reçoive d'en haut la vie surnaturelle, et qu'il devienne un enfant de Dieu, un citoyen du ciel, un membre de la Ste.-Eglise aussitôt qu'il est devenu un enfant de ses parens, un citoyen de la terre, un membre de sa famille.

Par la seule naissance naturelle cet enfant, né avec le péché originel, n'a reçu qu'une existence bien triste, privée du précieux don de la grâce sanctifiante et dépourvue de l'espérance d'arriver une fois au séjour de la bienheureuse éternité. Ce qui lui devient donc avant tout nécessaire et ce qui fait son unique espérance pour l'avenir, c'est la grâce de la rédemption dont l'homme devient participant par le **baptême**. C'est pourquoi l'Eglise avertit instamment les pères et mères de présenter leurs enfans, dès qu'ils sont nés, à cette source de la grâce, au bain de la régénération.

Et voilà l'enfant à l'entrée de l'Eglise. La porte s'ouvre aussitôt pour le recevoir et le ministre du Seigneur, empressé de l'accueillir, le prépare d'abord par des exorcismes, des bénédictions et de religieux symboles à l'acte de la régénération, qui doit le rendre participant de la vie éternelle et de tous les biens du royaume céleste. Et après l'avoir ainsi préparé, il lui communique la grâce du salut pleine et entière, en versant sur son front les eaux saintes du baptême au nom de l'adorable Trinité! Oh quelle indicible joie l'Eglise ressent lorsque cet acte religieux terminé, elle se félicite de voir qu'un pécheur est devenu un juste, un enfant de co-

*) Cyrien, l. IV. de vera sapientia.

lère un enfant de Dieu, et la demeure de satan le temple du Saint-Esprit. C'est maintenant que l'Eglise, par la régénération de cet enfant, est devenue vraiment mère ! Elle ne manque pas à cette occasion d'exprimer sa joie par des cérémonies significatives, propres à faire connaître aussi la haute dignité et la destinée sublime, qui désormais sont attachées à cette âme sanctifiée, comme aussi à donner une haute idée des importants devoirs, qu'elle devra remplir ; et dans sa tendresse maternelle elle lui prête encore un appui en lui donnant un parrain et une marraine, pour le surveiller et le diriger dans la voie du salut.

Qui pourrait mieux que l'Eglise catholique se faire une véritable idée du prix infini que vaut aux yeux de Dieu une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ et ornée du don de la grâce ? une idée de la joie inexprimable que le ciel ressent, — de l'immensité du bonheur dont cette âme sera participante, si elle est assez heureuse de parvenir à la possession de la gloire qui lui est préparée dans le ciel ? Et qui pourrait mieux juger qu'elle de l'énormité du malheur, si cette âme, et dût-elle être la seule, devait être damnée pour toujours ? Or, avec une si parfaite connaissance l'Eglise pourrait-elle encore refuser la continuation de ses soins à cet enfant une foi sanctifié par la grâce du baptême ? abandonner pour ainsi dire cette semence divine, jetée dans son âme, aux chances du hasard, ne se souciant pas, si elle germe, croît, fleurit et se développe pleine de force et d'espérance, ou bien si par suite de malheureuses circonstances ou d'une déplorable négligence elle se fane et périt définitivement ? — Oh non, l'Eglise de Jésus-Christ, et par conséquent la représentante ici-bas du bon Pasteur, du divin ami des enfans, ne veut pas agir ainsi, — elle ne le pourra jamais.

Que fait-elle donc de plus pour son enfant ?

Elle fait avant tout entendre aux parens de la manière la plus énergique, avec quels soins et quel religieux zèle il leur importe d'instruire l'enfant que le bon Dieu leur a donné, de lui insinuer peu à peu dans l'esprit et lui développer les saintes, efficaces et grandes vérités de la religion de Jésus-Christ, autant que peut le comporter l'intelligence encore faible de l'enfant ; elle les engage à former son tendre cœur à l'amour de Dieu, au respect pour toutes les choses saintes, à la dévotion et aux exercices de piété. Ce n'est pas seulement aux parens, mais à tous les hommes, que l'Eglise inculque l'obligation indispensable d'édifier les enfans par de bons exemples ; c'est à tous les hommes qu'elle fait entendre l'affreuse malédiction, qui pèse sur celui qui scandalise un enfant, qui le porte au péché, qui est la cause de la perte de son innocence et qui le prive de la grâce sanctifiante, reçue par le baptême ?

L'enfant étant parvenu à l'âge où son esprit est capable de recevoir une instruction plus développée et où de nos jours il est tenu de fréquenter les écoles, que fait encore l'Eglise ? — Elle charge son ministre de faire aux enfans le **catéchisme** ; elle l'envoie en son nom, lui confie son autorité, elle lui ordonne d'imiter Jésus-Christ, le vrai ami des enfans, en les instruisant avec patience, zèle, douceur et une affable condescendance des vérités saintes de la religion. C'est à lui de leur apprendre ce qu'est Dieu, ce qu'il a fait, ce qu'il a enseigné, ce qu'il a commandé, ce qu'il a défendu, à quoi il nous a destinés, comment il nous a rachetés et sanctifiés, comment nous pouvons lui être agréables, ce que nous pouvons et devons faire pour acquérir le ciel. — Telle est la tâche que le ministre de la religion doit remplir. En s'acquittant ainsi de son devoir avec zèle, il forme l'esprit des enfans, ennoblit leurs cœurs, les rend sensibles aux impressions de la vertu et leur inspire des sentimens d'une foi vive, d'humilité et de piété. De cette manière il forme de jeunes plantes qui jettent de profondes racines dans le terrain de la foi et dont les tendres rameaux s'élèvent jusque dans le royaume des vertus célestes.

Cependant çà n'aura pas lieu sans combat. Car d'une part le germe du mal se trouve déjà dans l'âme de l'enfant, — suite du péché originel ; — d'autre part il est bien difficile, on en conviendra, d'écarter de lui toutes les influences malignes et pernicieuses qui peuvent faire impression sur son cœur. Combien donc n'est-il pas facile à un enfant, naturellement léger, inconstant, inexpérimenté, de trébucher, de tomber, de commettre des fautes plus ou moins graves qui le rendent coupable devant Dieu ? Mais l'Eglise aperçoit dans chaque faute morale, dans chaque péché, même chez l'enfant, une vraie maladie, une plaie dangereuse ; elle ne voit pas avec indifférence les périls et les égaremens de ses enfans. Non, son cœur maternelle s'afflige toutes les fois qu'un de ses enfans pêche ; mais, malgré le chagrin qu'elle en éprouve, elle ne se décourage pas, elle ne s'irrite jamais.

Voilà ce que fait l'Eglise pendant ce période de la vie, où le combat moral commence à avoir lieu, où d'enfans chancèlent et tombent. Elle se hâte de leur donner les remèdes les plus salutaires, de les rendre

participants de nouvelles grâces, et c'est dans cette intention qu'elle les dispose et les prépare à recevoir les sacrements de la pénitence et de l'Eucharistie.

Pour recevoir dignement le sacrement de la pénitence, l'enfant apprend donc que le péché est la chose la plus détestable, que l'homme en péchant outrage la majesté suprême, contrarie la volonté du meilleur des pères, se rend coupable de l'ingratitude la plus noire; que le péché est le plus grand de tous les maux à cause des suites funestes qu'il a, et des châtimens qu'il mérite. Il apprend à examiner sa conscience, à se repentir de ses péchés, à en faire un aveu humble et sincère au ministre de la religion dans le tribunal de la pénitence. Alors en recevant le sacrement lui-même, après avoir confessé sincèrement toutes ses fautes et entendu les charitables exhortations du confesseur, qui les lui donne dans le but de le soutenir, de relever son courage abattu, de l'engager à un changement de vie et de le porter à persévérer dans les bonnes résolutions qu'il a prises, — alors il obtient, oh quel bonheur! quelle consolation! par la bouche du prêtre l'absolution sacramentelle qui lui remet ses péchés, le reconcilie avec Dieu, lui rend la paix de l'âme, la grâce et l'amour de Dieu, et l'espérance de la vie éternelle.

Voilà, comment se comporte l'Eglise pour sauver ses enfants chancelants, pour ramener ceux qui se sont égarés, pour les diriger tous dans le chemin du salut! Oh! combien l'enfant catholique est heureux de pouvoir profiter d'un sacrement si salutaire et de si affectueux soins de la part de sa mère la Ste.-Eglise! Qui est celui quelqu'imparfaite connaissance qu'il ait du cœur humain, de ses plis et replis, et des lois et des conditions qui contribuent à former un caractère moral: qui ne convienne que la confession a préservé des cents et des cents enfans du péché et que des cents et des cents ont eu le bonheur de se relever après leur première chute? Et pourquoi? Parce qu'ils ont eu recours à ce divin institut, le sacrement de la pénitence, dont les avantages moraux sont d'autant plus grands, qu'il n'est pas seulement un remède qui guérit les maladies de l'âme, mais qui nous aide en outre à connaître ces maladies. Ainsi ce sacrement, quoique des imperfections, et même nombreuses, ne cessent pas d'exister chez les enfans et de se manifester par des fautes légères, est toujours et restera toujours une digue puissante contre le mal. —

Le **sacrement de nos autels** nous fournit-il des moyens de salut aussi efficaces, des avantages aussi grands, des grâces aussi importantes que le sacrement de la pénitence? Qui pourrait-en douter? Personne de nous sans doute n'a encore oublié le jour de sa première communion. Nous savons tous avec quelle joie, quelle satisfaction et quelle impatience nous vîmes arriver l'heureux moment où pour la première fois nous eûmes le bonheur de prendre part au mystérieux banquet de la table sainte; cet heureux moment, où Jésus-Christ voulut nous nourrir de sa chair et nous abreuver de son sang, s'unir à nous de la manière la plus intime et prendre possession de nos cœurs, les comblant de grâces et de bénédictions. Nous savons encore avec quelle ardeur nous nous préparâmes à le recevoir dignement, avec quel zèle et quelle attention nous assistâmes aux instructions qu'on nous fit à ce sujet, avec quelle docilité et quelle soumission nous reçûmes les avertissemens qu'on nous donna, quelles sincères résolutions nous prîmes de n'aimer que Jésus, de lui rester fidèles et de le servir pendant toute la vie. Eh bien! Peut-on s'imaginer quelque chose de plus touchant, de plus efficace pour le salut qu'une telle manducation de Jésus-Christ, ce pain de vie descendu du ciel; qu'une telle union essentielle avec l'homme Dieu, — union qui ne doit pas se borner à cette unique fois, mais qui devrait se répéter souvent pendant la vie, même souvent pendant l'année. En vérité l'Eglise catholique, elle seule, possède le secret d'unir les enfans au bon pasteur et vrai ami des enfans, de les placer sur ses bras et les loger dans son cœur, — l'Eglise **catholique**, elle seule, disons-nous, possède ce secret; car ce n'est qu'elle qui, en conservant depuis dix-huit siècles l'enseignement de la présence réelle de Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie, enseignement qui repose sur la parole de l'Evangile et sur l'autorité infaillible du Saint-Esprit, contient dans ce divin sacrement un trésor si abondant et inépuisable de grâces et de bénédictions célestes, qui sanctifient vraiment tous ceux qui s'en approchent dignement.

Mais l'Eglise ne termine pas là sa tâche. Cette bonne mère possède encore pour la jeunesse chrétienne un précieux dépôt, un spécifique excellent, une source surnaturelle, propre à lui conserver la vie spirituelle et à la fortifier dans la foi et la pratique des vertus chrétiennes. C'est le sacrement de **confirmation**, qui, intimement uni à celui du Baptême, communique au jeune chrétien l'Esprit saint avec tous ses dons. On ne peut, il est vrai, recevoir ce sacrement qu'une fois; mais c'est justement ce qui lui donne un caractère particulier de dignité; ce qui est à même d'engager celui qui doit le recevoir, à s'y préparer avec toute la ferveur possible, avec un désir ardent; — et ce qui ne permet jamais d'oublier le moment précieux où nous avons eu le bonheur de le

recevoir. — Le successeur des saints Apôtres, l'Évêque, est le seul dispensateur de ce sacrement. Quelle joie, quel honneur donc pour le jeune chrétien d'être présenté à celui qui est son père en Jésus-Christ, à l'Évêque, pour recevoir par l'imposition de ses mains et par l'onction du saint Crème un sacrement qui lui confère le droit d'entrer dans la société des adultes et la grâce de combattre avec courage et fermeté pour Dieu, pour la défense de sa foi et de sa religion, de vaincre tous les ennemis du salut et de mériter par des victoires continues la couronne de la félicité éternelle !

Quoiqu'on puisse recevoir le sacrement de Confirmation à tout âge, il a cependant des rapports spéciaux avec l'époque de la vie, où l'esprit et le caractère ont atteint une plus grande maturité, — c'est l'âge, où l'enfant passe de la jeunesse à l'adolescence. Alors une nouvelle carrière s'ouvre devant lui. Il est sur le point d'entrer dans le monde, où il aura de nouveaux combats à soutenir, de nouveaux dangers à éviter, de nouvelles passions à vaincre, des tentations inconnues à surmonter. Il a donc besoin de nouvelles grâces pour se soutenir au milieu de tant d'écueils ; ces grâces lui sont accordées dans le sacrement de Confirmation. En même tems en recevant ce sacrement le jeune chrétien, qui par les instructions reçues dès l'enfance jouit d'une pleine connaissance des vérités de la religion et qui en a une conviction ferme, fait profession solennelle de sa foi. — C'est pourquoi l'Église administre ordinairement ce sacrement au jeune homme qui entre dans l'adolescence, pour lui fournir un bouclier contre les dangers si funestes à son âge.

Ainsi préparé, le jeune chrétien passe dans la période de l'adolescence. La Ste.-Église, sa bonne mère, l'a soigné, élevé, oint et fortifié pour toutes les circonstances et tous les rapports de la vie. — Voyez ce jeune homme, cette jeune fille ; ils sont à la fleur de l'âge, ornés de tous les charmes du printemps de la vie ; mais les beautés de leurs cœurs, c'est-à-dire, la modestie, la pudeur et la probité, unies au don d'une foi vive et lumineuse, — ornemens qu'ils doivent aux tendres soins de l'Église, — surpassent de beaucoup tout ce que nous voyons briller à l'extérieur.

Nous sommes maintenant à la fondation de la famille chrétienne, qui repose aussi essentiellement sur une institution divine, sur le caractère sacré du **mariage**. Comment donc l'Église ne prouverait-elle pas encore ici qu'elle est une mère fidèle ? Comment pourrait-elle ne pas soigner, ne pas bénir une union si importante, qui doit durer aussi longtems que la vie ?

L'Église catholique demandons nous, n'a-t-elle pas toujours été on ne peut plus soigneuse pour garantir à l'union conjugale que Jésus-Christ a élevée à la dignité de sacrement, l'estime, la consécration et la sainteté qui lui sont dus selon la doctrine de l'Évangile et l'esprit du Christianisme ? Toutes les lois de l'Église concernant le mariage, émanées d'elle pendant les dix-huit siècles écoulés, y compris même celles des différents empêchemens, prouvent évidemment qu'elle s'est occupée toujours avec empressement du mariage qui est la base fondamentale de la société humaine sur la terre, et qu'elle a rempli sa tâche non seulement avec zèle, mais aussi avec une sagesse vraiment divine. Ce fut toujours son but principal de démontrer et de faire valoir le caractère religieux et sacré du mariage dans tous ses rapports. N'est-ce pas à l'Église catholique, que l'épouse et la jeune fille doivent leur reconnaissance pour l'honorable position qu'elles occupent partout où existe le Christianisme ? Et malgré que l'Église en tout tems admira spécialement la pureté virginale et en fit toujours le plus bel éloge : n'est-ce pas néanmoins cette même Église qui prit toujours la défense du mariage et soutint son caractère moral contre les taches et les flétrissures qu'osèrent lui imputer tant d'hérésies ? — Aussi dans tous les tems a-t-elle prêté une attention particulière à l'indissolubilité du mariage. Elle l'a sans cesse protégée et a rendu par là un immense bienfait, non seulement aux personnes mariées, mais aussi à la moralité de la société humaine.

Si l'Église exige que ceux, qui veulent se marier, subissent un examen et fassent des promesses solennelles de mariage, pourrait-on douter qu'elle n'ait, en prescrivant tout cela, des intentions pleines de sagesse ? — C'est pour leur faire comprendre qu'ils ne doivent entrer dans cet état qu'avec des idées pures, religieuses et saintes, et après s'être préparés à cet acte important par le recueillement et un sérieux retour sur eux-mêmes. Les épousailles alors, qu'ont précédées encore la confession sacramentelle et la sainte communion, ont lieu avec la célébration du redoutable mystère du culte catholique, avec le saint sacrifice de la messe, et le prêtre, représentant de Dieu sur la terre, donne avec solennité la bénédiction nuptiale aux fiancés. Dès ce moment se fait cette union mystérieuse, par laquelle les nouveaux mariés deviennent une seule chair, un seul corps, — belle image de l'amour de Jésus-Christ pour son Église et de l'amour de l'Église pour Jésus-Christ : se fait cette alliance, qu'aucune puissance terrestre ne peut dissoudre.

C'est ainsi que se forme une famille dans l'Eglise catholique ; c'est ainsi que grandissent une paroisse et une population pour l'Eglise et dans l'Eglise ; elles se composent de membres sanctifiés et sont basées sur de saintes institutions. — Or, qui pourrait énumérer les soins dont se charge l'Eglise, les efforts, qu'elle fait pour diriger le peuple chrétien, son cher troupeau, et les bienfaits sans nombre qu'elle ne cesse de répandre sur tous ses fidèles ? Quand même nous ne voudrions vous donner sur cette matière qu'une idée des bienfaits les plus importants, que l'Eglise rend à ses fidèles, et vous démontrer seulement les moyens principaux qu'elle met en usage pour les conduire dans le chemin de salut, nous dépasserions de beaucoup les bornes que Nous nous sommes prescrites. Contentez-vous donc, Nos très-chers frères en J.-C. d'entendre seulement quelquesuns de ces bienfaits, quelquesuns de ces moyens, mais ne vous en contentez que pour prêter vous-mêmes en suite une attention plus grande à tout ce que l'Eglise ne cesse de faire pour vous.

Occupée sans cesse à diriger les hommes, à les perfectionner et à leur donner une éducation morale et religieuse, elle se sert à cet effet surtout de l'**Office divin**, c'est-à-dire, de la **prédication** de la parole de Dieu avec le saint Sacrifice de la **Messe**.

Il ne suffit pas à l'Eglise de savoir que l'enfant ait reçu les premières notions de l'instruction religieuse et que les vérités de la religion chrétienne aient été expliquées et développées avec plus de précision dans les catéchismes du dimanche faits à la jeunesse plus avancée ; elle charge encore son ministre de prêcher au peuple la parole de Dieu du haut de la chaire, principalement aux jours de dimanches et de fêtes. C'est de là que le prédicateur chrétien nous instruit des vérités que Dieu nous a révélées, des commandemens qui nous font connaître sa volonté, des prodiges, par lesquels sa toute-puissance nous est manifestée, des œuvres qu'il a opérées dans sa miséricorde pour nous rendre participants du salut, et des promesses qui soutiennent notre espérance jusqu'à ce que nous soyons parvenus au séjour de la bienheureuse éternité. C'est de là, disons-nous, que toutes ces vérités de la religion nous sont exposées, de manière que leur inépuisable variété tant dans la forme que dans les matières leur donne toujours un nouvel intérêt, augmente leurs attraits et leur rend une énergie invincible. Ainsi la foi ne manque pas de pénétrer les cœurs, de s'y développer de plus en plus et de leur donner de jour en jour de nouvelles impulsions et de nouvelles forces pour la vertu ; rien de ce qui agit avantageusement sur le cœur pour le sanctifier, ne s'efface donc de la mémoire, et l'esprit, continuellement réchauffé à la lumière de la foi, nourri de consolantes vérités, occupé de la loi et des bienfaits divins, travaille avec plus d'ardeur à sa félicité future. — Mais de plus, oh quel bonheur pour celui qui appartient au giron de l'Eglise catholique ! Quel bonheur pour lui de savoir que l'Eglise qui lui annonce les vérités du salut, est divinement inspirée, qu'une de ses principales prérogatives est l'Infaillibilité ! En écoutant la voix de l'Eglise, le Catholique n'est donc plus exposé à se tromper, à errer, à vivre dans un doute désespérant. Il n'est pas abandonné à son esprit privé, qui est si borné et qui se trompe si souvent, ni contraint de se soumettre à des doctrines, seulement enseignées par une autorité humaine. Oh non ! Car dans l'Eglise catholique, c'est l'Esprit saint qui parle, qui enseigne et qui enseigne la vérité toute entière et la plus pure : nous en sommes persuadés par les promesses de Jésus-Christ lui-même, par l'histoire entière de l'Eglise, par le témoignage des dix-huit siècles qui se sont écoulés depuis l'établissement de cette institution divine.

La chose la plus essentielle du culte catholique et qui en est comme le centre et le noyau, c'est le saint **Sacrifice de la Messe** ; sacrifice dont parle déjà le prophète Malachie*) dans ses prévisions et qu'il nous dépeint comme une oblation pure et sans tache qui devra être offerte, en tout lieu et parmi toutes les nations, à la gloire du Très-Haut. Oui c'est le sacrifice de la Messe, ce même sacrifice de propitiation, d'un prix infini, que Jésus-Christ a offert sur la croix à Dieu son Père pour tous les hommes, les justes et les pécheurs : le sacrifice où il est présent réellement comme Dieu et comme homme, où il est lui-même le pontife qui offre et la victime qui est offerte, toutefois sans effusion de sang. — Quelle source de bénédictions, quel trésor de grâces que la célébration de la sainte Messe pour le peuple qui y assiste avec foi, dévotion et amour ! L'Eglise donc, peut-elle donner au peuple catholique une marque plus certaine de sa tendresse, qu'en lui fournissant l'occasion d'assister chaque jour à la sainte Messe ; qu'en l'avertissant de quitter du moins aux jours de dimanches et de fêtes ses soins et ses occupations temporelles, pour venir dans le temple, y prendre part au sacrifice qui y est offert, puiser à cette source l'eau de la vie éternelle et s'y enrichir des grâces qui lui sont nécessaires ? De cette manière l'Eglise parvient non seulement à conserver l'union mystique qui existe entre ses membres et son divin Chef, mais aussi à la cimenter de plus en plus et à la rendre toujours plus intime.

*) Malach. 1, 11.

Parmi les innombrables autres bienfaits et bénédictions, que l'Église répand encore, avec le même amour maternel, sur le peuple chrétien, ne devons-Nous pas, du moins en quelques mots, rappeler l'obligation qu'elle impose à chaque fidèle de faire, au moins une fois l'an, un sérieux retour sur lui-même, un exact examen du triste état de sa conscience chargée des péchés, de les confesser avec un sincère repentir pour en obtenir le pardon; de s'approcher dignement de la sainte table, au moins aussi une fois l'an, pendant le tems pascal, pour s'unir à Jésus-Christ, la source de la grâce et le sauveur de nos âmes! Ne devons-Nous pas rappeler, avec quelle puissance divine l'Église agit sur nous par le magnifique ordre qu'elle a établi, dans ce que nous appellons l'année ecclésiastique, par la sage distribution de ses principales fêtes, par l'établissement des saints tems de la pénitence, dont les uns sont extraordinaires comme les Jubilés, et les autres reviennent annuellement comme le Carême; par l'érection de pieuses congrégations, par l'institution d'exercices publics de piété et de solennités religieuses? Ne devons-Nous pas aussi compter du nombre de ces bienfaits et de ces saintes bénédictions la haute fonction, que l'Église impose encore au Pasteur hors de l'Église, dans sa paroisse, — fonction, d'être avec le plus généreux dévouement l'instituteur et le guide de son troupeau, l'ami de la paix, le père des pauvres, le défenseur de tous les opprimés, le consolateur de tous les affligés, le conseiller de tous ceux qui sont dans le doute, la vie de tout le bien qui se fait dans la paroisse, en un mot, le père des fidèles et l'organ de l'Église: par conséquent, d'être assidu comme elle à répandre des bienfaits et des bénédictions, par toutes ses démarches, par toutes ses actions, par toutes ses paroles.

L'Église catholique, après avoir soigné sans cesse, avec un amour vraiment maternel, tous les fidèles, dans toutes les circonstances et les vicissitudes de la vie, paraît encore, pour ainsi dire, redoubler son attention, ses soins et ses efforts alors qu'elle voit pour son enfant s'approcher le moment important, où il est sur le point d'échanger ce monde visible et terrestre avec un monde invisible, de passer du tems dans l'éternité pour y recevoir la juste récompense de tout le bien et le mal, qu'il aura fait ici-bas.

Quelqu'un est-il malade ou en danger de mort, le riche opulent dans son palais, le pauvre dans sa misérable chaumière: aussitôt le prêtre catholique s'empresse d'aller à son secours, il ne fait attention ni aux injures du tems ni aux incommodités du voyage; la nuit comme le jour il obéit sur le champ au signe et à la voix de l'Église, il paraît au lit de l'un comme de l'autre; c'est un ange qui console, qui fortifie, c'est l'envoyé de Jésus-Christ qui fait entendre au malade d'un ton grave et solennel ces paroles du divin Maître: „Fais pénitence, car le royaume des cieux est proche!“*) — Mais il ne l'épouvante pas, il le rassure: „Regarde en haut (lui dit-il) et lève ta tête parce que ta rédemption est proche!“**) — Il visite son malade non pas une ou deux fois, mais aussi souvent qu'il a besoin de secours spirituels ou que les autres obligations de son ministère le lui permettent; il ne recule jamais à la vue d'une maladie aussi dégoûtante, aussi contagieuse qu'elle soit; il reste dans les momens les plus pénibles à côté d'un moribond qui râle et combat avec la mort; il prie pour lui, il prie avec lui, il prie près du lit du malheureux qui souffre, il prie pour lui à l'église avec le peuple, il prie pour lui à l'autel. Soit que la maladie aille à la mort ou non, le prêtre avant tout cherche à convertir le pécheur; il l'instruit, il l'exhorte au nom de la religion du Christ, il l'encourage, il lui inspire de la confiance en Dieu, et fortifie le faible dans la foi et la persévérance. Il soutient le juste dans l'humilité et nourrit en lui ses pieuses affections et ses ardens désirs de la bienheureuse éternité.

La parole et la prière n'épuisent jamais le trésor de l'Église si riche en moyens de salut, à plus forte raison l'épuisent-elles pas près du lit du malade et du mourant. C'est surtout à ce moment du danger, qu'elle s'empresse de présenter au pécheur le remède ordonné par Dieu lui-même, nous entendons le sacrement de pénitence; afin que non seulement les faiblesses et les imperfections, dont le juste lui-même n'est pas exempt, soient pardonnées et effacées entièrement, pour qu'il puisse se présenter avec plus d'assurance et plus de confiance au tribunal redoutable de Dieu, — mais encore, afin que le pécheur, obéissant du moins à la onzième heure à la voix de Dieu, sauve son âme qui sans cela serait perdue pour toute l'éternité! Et quand le pécheur pourrait-il être mieux disposé, quand pourrait-il être mieux préparé à recevoir des exhortations relatives à son salut qu'au moment où il va bientôt paraître devant Dieu? N'est-ce pas aussi dans ce moment qu'une réconciliation parfaite avec Dieu est si consolante et si bienfaisante au point de procurer au malade un calme et un soulagement, qu'elle influe même souvent d'une manière avantageuse sur son corps?

Dès que le malade a eu le bonheur de se purifier et de se reconcilier avec Dieu, le prêtre catholique le rend participant d'une nouvelle grâce; il lui donne le Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ, présent dans le

*) Math. 4, 17. **) Luc. 21, 28.

saint sacrement de l'autel, qui le fortifie, qui lui sert de viatique pour le grand voyage de l'éternité et qui lui est le gage de son bonheur futur et de sa glorieuse résurrection.

Après tout cela, l'Eglise n'est pas satisfaite, elle puise encore dans son trésor un remède, que Dieu lui-même a préparé pour le malade. C'est celui dont nous parle l'Apôtre St.-Jacques : „**Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'Eglise et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.**“*) St.-Jacques parle de la sainte Onction appelée „la dernière“ Onction, qui fortifie le malade contre les tentations, qui efface les restes des péchés, qui adoucit ses souffrances et lui rend même souvent la santé du corps ; onction, avec laquelle le prêtre pour le dernier voyage, pour le dernier combat oint l'homme lassé par les pénibles fatigues de cette vie. Mais il l'administre aussi au corps et à ses organes pour les purifier et les consacrer à Dieu en attendant qu'ils entrent dans son éternel sanctuaire. Le prêtre oint l'œil mourant du malade pour le rendre à même à porter ses regards dans la lumière éternelle et la splendeur éblouissante de la Majesté divine ; il oint ses oreilles afin qu'il les ouvre et les dispose à entendre le cantique harmonieux et divin que les Séraphins chantent sans cesse en présence du Très-Haut ; il oint les organes sensitifs pour les rendre capables de sentir les suaves odeurs du paradis ; il oint les lèvres du mourant et les consacre pour qu'il puisse les employer à entonner au pied du trône du Tout-Puissant l'éternel „Halleluia“ des saints ; il oint les mains qu'il va tenir toujours jointes au ciel dans l'adoration perpétuelle et glorieuse qu'il y rendra à la Majesté suprême ; il oint ses pieds afin que dédaignant, pour ainsi dire, la terre, ils la quittent plus facilement et s'élèvent vers les régions célestes. Lorsqu'enfin l'agonissant, assisté des prières du prêtre, rend le dernier soupir, alors l'Eglise, dirait-on, semble le prendre, en tendre mère, sur ses bras et le porter dans la demeure céleste, dans sa patrie véritable et bienheureuse. En mourant il tenait dans ses mains la croix, le signe sacré de la rédemption, eh bien, l'Eglise a soin de la placer aussi sur sa bière en conjurant Jésus-Christ d'être l'intercesseur auprès de son père pour l'âme qui vient de quitter la terre. L'Eglise asperge ensuite sa dépouille mortelle d'eau bénite, précieuses larmes de cette tendre mère, et l'ayant confiée alors à la terre avec des prières et des chants solennels, et au son majestueux des cloches, elle jette dans la fosse la première pelle de terre, et y place la croix comme signe de sa foi et comme gage de son espérance à une résurrection future. De plus, vû que le défunt ne cesse pas d'être un membre de sa communion, elle offre pour lui le saint Sacrifice de la Messe et le recommande instamment aux prières des fidèles.

C'est ainsi, Nos très-chers frères en J.-C., oui, c'est ainsi que l'Eglise catholique aime, soigne et sanctifie ses enfans. Quel droit n'a-t-elle donc pas de prétendre à un amour réciproque — amour le plus intime, à une fidélité et à un attachement inviolables de notre part et de la part de tous les enfans, — de prétendre que nous nous donnions toutes les peines possibles et que nous fassions tous nos efforts pour mériter son amour et nous rendre dignes de ses bienfaits !

Oh donc ! Ecoutez aussi avec attention, respect et soumission la voix de votre mère, la Ste.-Eglise, qui vous recommande pendant le saint temps du Carême quelques abstinences extérieures et la pratique d'une dévotion sincère et animé des sentimens d'une vraie pénitence, afin que vous ayez le bonheur de participer aux mérites infinis de la rédemption, d'opérer votre salut et d'être un jour glorifiés en Jésus-Christ. —

*) Jacq. 5, 14.

Pour ce qui concerne l'observance du Carême, Nous accordons cette année les mêmes adoucissements que les années précédentes.

*Comme par le passé, Nous permettons pendant le Carême de cette année de faire **un repas en gras** tous les jours, excepté le mercredi des Cendres, le mercredi des Quatre-Temps, tous les vendredis et les samedis, et les quatre derniers jours de la Semaine sainte ; mais dans le repas en gras il est défendu d'entremêler le poisson avec la viande. Le dimanche est entièrement excepté de la loi du jeûne.*

Pour les personnes qui auraient besoin d'une permission plus étendue de faire gras par suite de cas particuliers et de causes légitimes, Nous autorisons Messieurs les Provicaires généraux et les Commissaires épiscopaux dans les cercles de leur administration, Messieurs le Doyens dans leurs décanats et Messieurs les Curés dans leurs paroisses à leur accorder la dispense nécessaire.

Ceux qui voudront faire usage de ces adoucissements, devront, une fois la semaine, ou visiter un malade, ou faire une aumône proportionnées à leurs moyens, ou reciter cinq Pater et cinq Ave pour la conversion des pécheurs.

En vue d'exiter le peuple chrétien à fréquenter assidument les offices de la paroisse, Nous accordons à tous les fidèles de Notre diocèse, une indulgence de quarante jours, toutes les fois que pendant le Saint temps du Carême, ils assisteront aux offices de leurs paroisses, et y feront une fervente prière à Dieu, afin qu'il daigne préserver notre Ste.-Eglise de tout malheur et conserver la paix générale.

Pour la communion pascalle, qui, d'après le commandement exprès de notre la Ste.-Eglise, doit se faire dans l'église paroissiale, Nous fixons les cinq semaines depuis le quatrième dimanche du Carême jusqu'au deuxième dimanche après Pâques.

Donné à Soleure le 6. Février 1859.

† CHARLES, Evêque de Bâle.